FIDSUD AUDIT
AUDIT | COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION ADIL TARN ET GARONNE

5 RUE JULES FERRY
82000 MONTAUBAN

FIDSUD AUDIT
5 rue Saint Pantaléon - CS58541 - 31685 Toulouse cedex 6 - Tel : 05 62 30 38 88 - Email : toulouse@fidsud.fr

Société par actions simplifiée de 20.635 € - RCS Toulouse 410 838 460 - SIRET 410 838 460 00013
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Toulouse

Mesdames, Messieurs les Membres de l'association ADIL TARN ET GARONNE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIL TARN ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
31685 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDSUD AUDIT
Signé par Thomas Lamarche
Le 27/05/2025
ID: tx_wEQ4v531G4Go

Thomas LAMARCHE

Commissaire aux comptes

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint Pantaléon
31685 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation de l'association : **ADIL 82** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN — Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro SIRET 310290879 — Code APE 9499Z

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024				Exercice clos le 31/12/2023	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE	Logiciels	694	367	327	0,06	558,00	0,09
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Installations techniques, matériel & outillage industriel	21 955	14 845	7 110	1,34	6 314	1,06
	Autres immobilisations corporelles						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL (I)	**22 649**	**15 212**	**7 437**	**1,40**	**6 872**	**1,15**
ACTIF CIRCULANT							
	STOCKS ET EN COURS						
	CREANCES						
	Organismes sociaux	1 998		1 998	0,39	2 410	0,40
	Autres créances	27 624		27 624	9,50	73 962	12,36
	DIVERS						
	Banque						
	Disponibilités	464 119		464 119	91,68	511 124	85,45
	Charges constatées d'avance	5 083		5 083	1,00	3 802	0,64
	TOTAL (II)	**498 823**	**0**	**498 823**	**102,57**	**591 298**	**98,85**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL ACTIF	**521 471**	**15 212**	**506 261**	**103,97**	**598 170**	**100,00**

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
31685 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation de l'association : **ADIL 82**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY

Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro SIRET 310290879 Code APE 9499Z

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023	
		Net	%	Net	%
	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	486 099	91,91	490 813	82,05
CAPITAUX PROPRES	**FONDS PROPRES**				
CAPITAUX PROPRES	Réserves				
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau				
CAPITAUX PROPRES	Résultat de l'exercice	-100 673	-14,74	-4 717	-0,78
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
	Subventions d'investissement				
	Provisions règlementées				
	TOTAL (I)	**385 426**	**77,17**	**486 096**	**76,55**
	Provisions pour risques et charges	9 693	1,83	5 180	0,87
	TOTAL (II)	**9 693**	**1,83**	**5 180**	**0,87**
	FONDS DEDIES				
	Sur subventions de fonctionnement	0	0,00		
	TOTAL (III)	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**
DETTES	Emprunts et dettes assimilées				
DETTES	Fournisseurs et comptes rattachés	9 823	1,94	6 888	1,15
DETTES	Autres	87 936	16,64	100 003	18,95
DETTES	Produits constatés d'avance	13 383	2,64		
	TOTAL (IV)	**111 142**	**21,22**	**106 891**	**20,10**
	TOTAL PASSIF	**506 261**	**100,22**	**598 167**	**100,00**

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
31685 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation de l'association : **ADIL 82** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN — Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro SIREN 310290879 — Code APE 9499Z

	COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	**PRODUITS D'EXPLOITATION**						
	Prestations de services		0,00		0,00	0	0,00
	Montants nets produits d'exploitation	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**	**0**	**N/S**
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
	Subventions d'exploitation	480 038	94,41	421 116	90,98	58 922	13,99
	Produits liés à des financements réglementaires						
	Reprises sur provisions	28 411	5,59	41 754	9,02	-13 342	-31,95
	Autres produits	2	0,00	13	0,00	-11	-84,02
	Sous-total des autres produits d'exploitation	**508 451**	**100,00**	**462 882,16**	**100,00**	**45 569**	**9,84**
	Total des produits d'exploitation (I)	**508 451**	**N/S**	**462 882**	**N/S**	**45 569**	**14,40**
	PRODUITS FINANCIERS						
	Autres intérêts et produits assimilés	2 825	0,56	2 921	0,63	-96	-3,30
	Total des produits financiers (III)	**2 825**	**0,56**	**2 921**	**0,63**	**-96**	**-3,30**
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Sur opérations en capital						
	Sur opérations de gestion						
	Sur Reprises de provisions	0	0	0	0		
	Total des produits exceptionnels (IV)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,00**
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	**511 275**	**100,56**	**465 803**	**N/S**	**45 472**	**9,76**
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
CHARGES D'EXPLOITATION							
	Achats de marchandises et de matières premières		0,00		0,00	0	
	Services extérieurs	109 280	21,49	68 184	13,41	41 096	60,27
	Impôts taxes et versements assimilés	12 609	2,48	7 276	1,43	5 333	73,29
	Salaires et traitements	353 117	69,45	290 935	57,22	62 183	21,37
	Charges sociales	123 222	24,23	95 452	18,77	27 770	29,09
	Dotations aux amortissements	3 349	0,66	3 237	0,64	113	3,48
	Dotations aux provisions	9 693	1,91	5 180,00	1,02	4 513	87,12
	Engagements à réaliser sur ressources affectées		0,00		0,00	0	
	Autres charges	217	0,04		0,00	217	NS
	Total des charges d'exploitation (I)	**611 487**	**87,39**	**470 263**	**N/S**	**141 222,99**	
	CHARGES FINANCIERES						
	Intérêts et charges assimilées						
	Total des charges financières (III)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			0		0	
	Sur opérations de gestion					0	
	Dot exceptionnelles aux provisions						
	Total des charges exceptionnelles (IV)	**0**	N/S	**0**	N/S	**0**	**0,00**
	Impôt sur les bénéfices	462	0,09	255	0,06	207	81,18
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	**611 949**	**115,23**	**470 518**	**N/S**	**141 431**	**30,06**

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
31685 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation de l'association : **ADIL 82**	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	**12**	**12**
Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN	Durée de l'exercie précédent	**12**	**12**
Numéro SIRET 310290879	Code APE 9499Z		

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**-100 674**	**-14,68**	**-4 715**	**-1,01**	**-95 959**	**NS**
	511 275	**100,53**	**465 803**	**100,63**	**45 472**	**9,76**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe association

PREAMBULE

L'association A.D.I.L. de Tarn et Garonne a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif contentieux ou commercial.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 506 260 E.

Le résultat net comptable est une perte de 100 673 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro.

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans la présente annexe.

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

FIDSUD AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	694			694
Immobilisations corporelles	18 040	3 914		21 955
Immobilisations financières				
TOTAL	**18 734**	**3 914**		**22 649**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Logiciel	136	231		367
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	136	231		367
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	11 727	3 118		14 845
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	11 727	3 118		14 845
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**11 862**	**3 349**		**15 212**

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	29 622	29 622	
Charges constatées d'avance	5 083	5 083	
TOTAL	**34 705**	**34 705**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	27 624
Autres produits à recevoir	1 998
TOTAL	**29 622**

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	490 813	-4 714			486 099
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 714	4 714		-100 673	-100 673
Dont générosité du public					
Situation nette	**486 099**			**-100 673**	**385 426**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**486 099**			**-100 673**	**385 426**
TOTAL dont générosité du public					

FIDSUD AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	5 180	9 693	5 180	9 693
TOTAL (II)	**5 180**	**9 693**	**5 180**	**9 693**
TOTAL GENERAL (I+II)	**5 180**	**9 693**	**5 180**	**9 693**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		9 693	5 180	
- financières				
- exceptionnelles				

La variation des provisions correspond à la provision pour indemnités de fin de carrière.

FIDSUD AUDIT COMMISSAIRE AUX COMPTES CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 823	9 823		
Dettes fiscales et sociales	87 936	87 935		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	13 383	13 383		
TOTAL	**111 142**	**111 142**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	48 847
Autres dettes	
TOTAL	**48 847**

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MINISTERE LOGEMENT	Actions	134 089	134 089			
ACTION LOGEMENT	Fonctionnement	61 725	61 724			
CAF "Décence"	Actions	43 000	30 100	12 900		
CAF "Action info générale "	Actions	7 800	5 460	2 340		
CAF "logement jeunes"	Actions	43 000	43 000			
CCGLS	Actions	14 683	14 683			
CAF "TGH"	Actions	2 535	1 725	810		
Conseil départemental	Fonctionnement	50 800	50 800			
GMCA	Fonctionnement	12 000	12 000			
BAIL RENOV	Fonctionnement	700		700		
CD – OLL	Fonctionnement	3 350	3 350			
CD – FSL PEX		60 025	30 013	7 374		
Divers – Mairie et Cocom	Fonctionnement	25 953	25 953			
GMCA – Action spécifique	Actions	5 000	5 000			
ERASMUS	Actions	34 617	48 000		13 383	
Autres subventions	Fonctionnement	3 400	3 400			
	TOTAL	**502 677**	**469 297**	**27 624**	**13 383**	

Récapitulatif des subventions :

- Subvention Etat : 134 089 euros
- Subventions CAF : 96 335 euros
- Subventions autres organisations : 272 253 euros

Risque de reversement :

Les subventions versées pour la réalisation d'actions spécifiques font l'objet d'une analyse à la fin de l'exercice afin de vérifier que les actions financées ont bien été réalisées. Une provision pour reversement est pratiquée lorsque :

- L'association n'a pas réalisée tout ou partie des objectifs.
- La convention prévoit une réévaluation ou réduction de la convention.

En 2023, nous avions comptabilisé un produit à recevoir concernant une subvention du GMCA pour un montant de 4 650 euros. Nous n'avons rien reçu en 2024.

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CS 58541 - 5 rue Saint-Pantaléon
COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association à la clôture de l'exercice s'élève à 9 693 euros.

Les hypothèses retenues sont basées sur :

- le salaire mensuel brut moyen
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- la convention collective
- le nombre d'année de présence dans l'association

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	8	
TOTAL	**9**	**0**